

Pourquoi, Ô Canada, pourquoi?



Le 8 juin 2007, le premier ministre, Stephen Harper, a annoncé que son gouvernement axerait de nouveau la politique étrangère sur le « voisinage » canadien, c.-à-d. les Amériques. Le Canada établirait des liens commerciaux avec les gouvernements qui partagent

« nos valeurs fondamentales de la démocratie, des droits humains, de la primauté du droit et de la bonne gouvernance ». Lorsque le Canada a entamé des négociations avec la Colombie – pays du « voisinage » qui a le pire dossier en matière de violation des droits humains – les Canadiens ont été renversés!



Harper voulait venir en aide aux entreprises minières et pétrolières canadiennes. Ce sont elles qui profiteraient le plus de l'accord.

Il voulait aussi appuyer le président George W. Bush, qui cherchait à promouvoir son propre accord de libre-échange avec la Colombie.



Les Démocrates du Congrès américain avaient refusé l'accord. Ils s'inquiétaient du nombre effarant de syndicalistes tués en Colombie et du fait que le gouvernement de la Colombie n'enquêtait pas pour trouver et condamner les coupables.

Entre-temps, les négociations de libre-échange entre le Canada et la Colombie ont été conclues derrière le dos du Parlement. Personne n'a vu un mot du texte...



Président de la Colombie, Álvaro Uribe Vélez



... jusqu'à ce que la ratification se fasse avec éclat, à Lima au Pérou, le 21 novembre 2008!

Le Canada devrait-il signer un accord avec le pays des Amériques qui a le pire dossier de violations des droits humains?

Dix raisons majeures d'annuler l'accord de « libre-échange » de Harper avec la Colombie



1 La Colombie est le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes!

Plus de leaders syndicaux sont tués en Colombie chaque année que dans tous les pays réunis! On terrorise les syndicalistes pour nuire à la syndicalisation. Les syndicats s'en trouvent affaiblis et les salaires restent dérisoires. Les bénéfices nets des entreprises augmentent et la Colombie attire l'investissement étranger.

Statistiques alarmantes

- Au cours des 25 dernières années, plus de 2 685 syndicalistes ont été assassinés
- 474 ont été tués depuis l'arrivée au pouvoir du président Uribe en 2002
- Des milliers de plus d'hommes, de femmes, de membres de la base et de dirigeants syndicaux ont été menacés ou enlevés
- 41 syndicalistes ont été assassinés entre janvier et novembre 2008 – une hausse de 71 % à comparer à l'année précédente.



Qui est ciblé? Les principales cibles sont les militants qui cherchent à former un syndicat, y adhérer ou négocier collectivement, qui participent à des conflits de travail ou qui luttent contre la privatisation. Ce sont des enseignants; des gardiens de prison; des travailleurs et travailleuses des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des soins de santé et de presque tous les secteurs.



Escadrons de la mort paramilitaires en Colombie

On leur donne plusieurs noms : milice d'autodéfense, justiciers et narco-mafia. On les appelle plus communément « paramilitaires » ou simplement « paras ». Ils sont étroitement liés au gouvernement. Ils ont commis des crimes haineux, y compris des massacres à la scie mécanique, pour terroriser les paysans, les autochtones et les communautés afro-colombiennes et les pousser à abandonner leurs terres riches en ressources. Près de quatre millions de Colombiens sont des réfugiés dans leur propre pays. Il s'agit de la pire crise humanitaire au monde après celle du Soudan. Les paramilitaires ont volé le titre de millions d'hectares à leurs victimes pour préparer le terrain à l'investissement étranger dans l'exploitation minière et pétrolière ainsi que dans les plantations de palmiers africains de la grande industrie agricole.

Qui tue ces organisateurs syndicaux? La plupart des meurtres sont commis par les **escadrons de la mort paramilitaires**. Les paramilitaires sont des armées illégales qui financent leurs activités au moyen du commerce illégal de drogues et des contributions illégales de certaines entreprises telles que Chiquita Brands International. Les « paras » et d'autres groupes armés tels que les FARC (guérilla de gauche) ont été qualifiés d'« organisations terroristes » par le gouvernement du Canada.

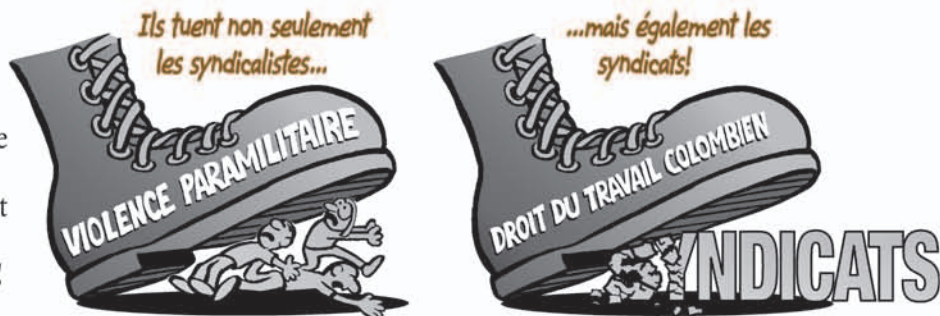
2 Le droit du travail colombien : pas à la hauteur des normes de l'OIT

Une culture antisyndicale règne en Colombie. Le droit du travail régressif réprime les syndicats et réduit les droits des travailleurs. Récemment, pour montrer qu'il fait quelque chose de positif, le gouvernement de la Colombie a apporté deux modifications au code du travail : l'une sur le droit de grève et l'autre sur les « coopératives de travail associé ». Malgré tout, le code est loin d'être conforme aux normes minimales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les obstacles juridiques et bureaucratiques à la syndicalisation et à la négociation collective sont énormes. Certains disent qu'il est plus facile de former un groupe armé qu'un syndicat en Colombie.

Les « coopératives » : pas ce que vous pensez!

Des centaines de milliers de Colombiens ont nul autre choix que d'adhérer à une « coopérative de travail associé ». Contrairement à celles du Canada, ces coopératives n'appartiennent pas aux travailleurs et ne sont pas administrées par eux. Elles sont formées et contrôlées par les employeurs. Le personnel de certaines entreprises est considéré comme « associé » et n'est pas régi par le droit du travail. Les associés ne peuvent ni faire la grève ni négocier collectivement, et ont peu d'avantages. Leurs heures de travail n'étant pas réglementées, ils travaillent de longues heures et gagnent un salaire dérisoire. Bien souvent, les conditions de travail sont dangereuses, surtout dans les régions rurales, et il est impossible de négocier de meilleures conditions. La situation touche les travailleurs ruraux peu spécialisés, le personnel de la santé, les professions libérales et d'autres.

Les lois antisyndicales, conjuguées à la violence et à la terreur, ont contribué à maintenir le taux de syndicalisation à moins de 5 %. En raison de l'énorme secteur non structuré et du taux de chômage élevé (officiellement 11 %), seulement un travailleur sur cent peut négocier une convention collective — **le taux le plus bas de tous les pays de l'hémisphère de l'Ouest!**



3 Meurtriers impunis : on ne fait pas assez pour les traduire en justice

Très peu de crimes commis contre les syndicalistes et les civils ont fait l'objet d'enquêtes. Et encore moins d'auteurs des crimes ont été reconnus coupables. C'est ce qu'on appelle **impunité**. Les victimes sont souvent accusées de sympathiser avec la guérilla. Les meurtres ne font donc pas l'objet d'interrogatoire. En fait, 97 % des meurtres de syndicalistes ne sont jamais résolus.



Une justice louche envers les assassins de syndicalistes

Le gouvernement de la Colombie insiste qu'il fait du progrès dans ses efforts pour traduire les meurtriers en justice. Or, il ne fait pas grand chose.

- Certains meurtriers sont jugés en leur absence et sont toujours en liberté
- Dans presque tous les cas, c'est l'homme de main plutôt que le véritable auteur du crime qui est jugé
- Des juges sont nommés puis retirés de leurs fonctions au moment où ils sont sur le point d'entamer l'enquête.



4 Pas de justice : Pas de paix

Le gouvernement insiste sur le fait qu'il a « démobilisé » les paramilitaires pour qu'ils ne soient plus une menace. Aux termes d'un programme créé par la Loi pour la justice et la paix, les paramilitaires étaient censés déposer leurs armes et admettre leurs crimes en échange d'une sentence réduite. Or, des milliers de « démobilisés » ont tout simplement échappé au programme et formé de nouveaux groupes dangereux tels que les Águilas Negras (Aigles noirs), qui terrorisent les pauvres et quiconque ose se soustraire au plan de sécurité d'Uribe. Les Aigles noirs ont même envoyé une menace envenimée à l'ambassade du Canada à Bogota. Nous sommes loin des demandes des Colombiens pour un processus qui expose la vérité sur les crimes des paramilitaires et qui assure la justice et la réparation des torts causés aux victimes.

5 Liens scandaleux entre le gouvernement et les paramilitaires

À l'heure actuelle, 62 réseaux « mafieux », d'ex-paramilitaires, de narco-trafiquants et de criminels contrôlent les activités économiques et les institutions politiques dans 23 des 31 provinces de la Colombie. La violence et l'insécurité règnent dans les campagnes. La Cour suprême indépendante de la Colombie (une des rares lueurs d'espoir) a lancé une série d'enquêtes novatrices sur la présence de paramilitaires au sein du Congrès de la Colombie. Plus de 60 membres du Congrès issus de la coalition d'Uribe – représentant 20 % du Congrès – font l'objet d'enquêtes liées à des crimes tels que la collaboration avec les paramilitaires, l'enrichissement lié au trafic de drogues et la collusion dans la fraude électorale. Des accusations ont été portées contre 30 d'entre eux.



6 Armée et gouvernement impliqués dans des crimes contre l'humanité

En août 2008, à la suite d'une décision suspecte, Uribe a extradé aux États-Unis 14 chefs paramilitaires accusés de trafic de narcotiques, crime beaucoup moins grave que leurs crimes contre l'humanité. Fort à propos, ces criminels ne font plus l'objet des enquêtes de la Cour suprême sur leurs liens avec les atrocités commises par Uribe et ses membres. La Cour pénale internationale de la Haye enquête présentement sur les événements.

« Que va faire la Colombie pour que les auteurs des crimes contre l'humanité soient traduits en justice – y compris ceux qui ont été extradés, les leaders politiques et les membres du Congrès? »

La Cour pénale internationale de la Haye, dans une lettre au gouvernement de la Colombie, en août 2008.

En novembre 2008, le monde entier a été indigné d'apprendre que 27 haut gradés de l'armée avaient été accusés d'un crime effroyable qualifié de « faux-positif ». Que s'est-il produit? Des soldats ont kidnappé et exécuté des civils innocents, les ont habillés en guérilleros de la FARC et ont affirmé qu'ils avaient été tués au combat. Ils se sont livrés à cette pratique en réponse aux pressions du président Uribe, qui avait exigé des résultats dans la lutte contre les insurgés de la FARC et offert des primes

« Des assassinats nombreux et systématiques de civils ont été commis par les forces de sécurité colombiennes. »

Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, rapport de 2008.

fondées sur le décompte des corps. Ces révélations ne sont que le début d'une série d'accusations d'implication de l'armée dans des exécutions, des extorsions et des liens avec des narco-trafiquants et d'autres crimes contre l'humanité.

COMMENT COMMETTRE UN FAUX-POSITIF DE STYLE « ARMÉE COLOMBIENNE »



7 Divers groupes colombiens disent NON!

Les syndicats colombiens ont dit « non » au modèle de l'ALENA parce qu'il entraînera une hausse du chômage, de la pauvreté et de la faim. Signer un accord de « libre-échange » avec Uribe, c'est donner l'aval au terrorisme d'État et à l'assassinat de syndicalistes. Le parti d'opposition au Parlement de la Colombie, le Polo Democrático Alternativo (PDA), est contre le « libre-échange » parce qu'il liera l'économie aux multinationales. Par exemple, il accordera de nouvelles terres aux entreprises minières canadiennes, qui auront des droits nouveaux et puissants, mais pas de responsabilité. Lors d'un référendum populaire mené par le conseil autochtone du Nord de Cauca en 2005, 98 % ont dit « non » au libre-échange. En octobre 2008, des dizaines de milliers de personnes ont protesté contre le modèle du libre-échange, le liant à la mort de la mère-terre.



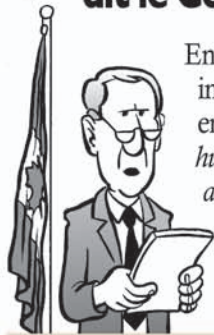
8 Accroître le commerce et l'investissement risque de nuire aux droits humains

Des organisations indépendantes des droits humains, dont Human Rights Watch, nous préviennent qu'un tel accord risque de nuire à la lutte pour la démocratie en Colombie. En l'absence de pressions internationales, rien n'inciterait le gouvernement de la Colombie à améliorer la situation des droits humains.

DROITS HUMAINS



9 Une évaluation des droits humains d'abord, dit le Comité du commerce international



En 2008, le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes a entrepris une étude en profondeur intitulée « *Droits humains, l'environnement et l'accord de libre-échange avec la Colombie* ». Il a même effectué une mission officielle à Bogota pour savoir ce que pensent les gens. Le rapport du CIIT comprend la recommandation suivante :

« Le comité recommande qu'un organe compétent effectue un examen indépendant, impartial et complet des répercussions d'un accord sur les droits de la personne, examen qui serait vérifié et validé, puis qu'il formule des recommandations à mettre en œuvre avant que le Canada n'envisage de signer, de ratifier et d'exécuter un accord avec la Colombie. »

Recommandation 4, présenté au gouvernement du Canada par le Comité du commerce international (CIIT)

10 Barack Obama dit « oui » aux droits des travailleurs et des travailleuses

Lors du dernier débat des candidats aux élections présidentielles de 2008, le sénateur Barack Obama a dit :



Les droits humains avant le libre-échange!!

Le peuple colombien veut la justice, la paix, la sécurité et la prospérité. Or, la violence, les conflits et les violations des droits humains continuent. Un accord parallèle sur le travail contribuera peu, sinon pas du tout, à garantir les droits des travailleurs ou à leur sauver la vie. Il y a deux ans, en parlant du commerce avec la Chine, Stephen Harper a dit :

« **Je crois que les Canadiens veulent que nous favorisons nos relations commerciales à l'échelle mondiale... mais je ne crois pas qu'ils veulent que nous renoncions à nos valeurs et à nos croyances dans la démocratie, la liberté et les droits humains. Ils ne veulent pas que nous les sacrifions au dollar tout-puissant.** » Or, c'est exactement ce que fera le projet de libre-échange avec la Colombie.

Dites à votre député-e que le Canada doit :

- Protéger nos valeurs, nos croyances dans la démocratie, la liberté et les droits humains, et refuser qu'elles soient sacrifiées au dollar tout-puissant par un accord avec la Colombie.
- Mettre l'accord avec la Colombie en attente jusqu'à ce que de véritables poursuites judiciaires soient intentées contre les assassins des civils et des syndicalistes et que les normes minimales de l'OIT sur les droits humains soient appliquées.
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport du CIIT d'effectuer un examen indépendant des violations des droits humains en Colombie AVANT de signer et de mettre en œuvre un accord.

Citations de propos ridicules de Harper sur les échanges avec la Colombie :

NOUS N'ALLONS PAS DIRE : « RÉGLEZ TOUS VOS PROBLÈMES SOCIAUX, POLITIQUES ET DE DROITS HUMAINS, ET NOUS POURRONS ENSUITE ENTRETIENIR DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC VOUS ». C'EST UNE POSITION RIDICULE.



Pour en savoir plus et pour trouver votre député-e : www.congresdutravail.ca

Congrès du travail du Canada • www.congresdutravail.ca

Illustré et conçu par Tony Biddle, www.perfectworlddesign.ca. Coparrainé par : L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Colombie-Britannique (FECB), la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), les Métallos, le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public (SNEGSP), les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA). D'après des recherches et des analyses du CTC. ©2008, Congrès du travail du Canada.



Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress

 **Mixed Sources**
Product group from well-managed
forests and recycled wood or fiber
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-001420
© 1996 Forest Stewardship Council

